

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/27-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 juin 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n°2016-762 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de Master,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 08 juin 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : dispositions transitoires relatives à l'accès en M2 pour 2017/2018 :
capacités d'accueil et modalités de sélection

Le conseil d'administration approuve les dispositions transitoires relatives à l'accès en M2 pour l'année universitaire 2017/2018 (capacités d'accueil et modalités de sélection) telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 27 juin 2017

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

